



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 11 décembre 2025 – 20h

PROCES VERBAL Projet

Présents :

Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Valérie HUBEAU, Jacqueline JABBOUR, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE, Jean-François CARTON

Absent : 0

Votants : 11

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Audrey PEURIERE

Liste des documents adressés avant le conseil de ce jour ou distribués, aux conseillers municipaux.

- PV réunion du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025
- Le déroulé
- Convention AuRA barnum
- Récapitulatif enveloppes de solidarité
- Estimatif AVP Multiservices
- Arrêté assainissement transfert vers CCVAI
- Compte-rendu Conseil d'école 1 2025-2026
- Compte-rendu formation personnel périscolaire
- Formation débroussaillage
- PDIPR Plan départemental des Itinéraires et Randonnées
- Compte-rendu commission tourisme
- Powerpoint commission tourisme
- SIEL PV Comité syndical
- SIEL Réunion des territoires
- Crues et alertes 1, 2, 3
- CD42 : réunion des maires du canton
- Programme saison culturelle CCVAI
- Lettres aux élus n°35
- Cybermétéo

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 30 octobre 2025

Madame la Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 30 octobre 2025. Ce projet de procès-verbal a été au préalable transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Devant l'absence de remarques, le projet est validé à l'unanimité (11 voix pour) et co-signé par Madame la Maire et la secrétaire de séance du 30 octobre 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Un état des Demandes de Permis de Construire, demandes de Certificats d'Urbanisme, projets de vente, demandes de raccordements est présenté aux conseillers.

La DDT nous a transmis par courrier un rapport à connaissance des aléas feux de forêts et de végétation sur le Département de la Loire, en application de l'article L132-2 du Code de l'Urbanisme. En effet, suite aux incendies de plus en plus fréquents, une étude a été réalisée sur la connaissance des zones plantées de forêts. Le document fourni (écrits et cartes consultables en mairie) comporte des préconisations d'urbanisme en fonction de la classification de la zone.

Les conseils municipaux concernés sont également consultés sur un projet de classement des massifs du Pilat, du Sud-Forez et des coteaux foréziens (dans lesquels Grézolles est repérée) au titre de l'article L.132-1 du Code Forestier.

Cette révision du classement antérieur répond à plusieurs objectifs (écrits et cartes consultables en mairie) :

- Tenir compte de l'extension du risque incendie
- intégrer l'ensemble des secteurs identifiés comme sensibles, afin que la cartographie reflète plus fidèlement les vulnérabilités locales
- s'appuyer sur une connaissance affinée du risque, consolidée par la carte aléa élaborée début 2025.

Dans ce dossier, un arrêté qui cadre les obligations de débroussaillage.

La position de la commune peut être officialisée par une délibération et transmise à la DDT.

A défaut de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis sera réputé favorable.

→ Au vu du projet proposé et de la très faible marge de modification envisageable, les conseillers municipaux, à l'unanimité choisissent de ne pas délibérer en faveur ou défaveur dudit projet et de laisser courir le délai de 2 mois « pour avis réputé favorable ».

2.2. Locations

Le T4 situé 66 rue de la Cure est loué depuis le 5 décembre 2025.

Le T4 situé 12 impasse de l'Ancienne Poste sera libéré à partir du 15 février 2025.

2.3. Convention AuRA

Un barnum 3 m x 3 m a été attribué gratuitement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la commune de Grézolles.

Convention d'attribution signée le 05 novembre 2025

Valeur comptable : 1 327 €

La récupération prévue à Montrond-les-Bains est reportée à début 2026.

2.4. Statuts du SIE la Bombarde

Le cadre d'intervention du SIE la Bombarde sur notre secteur est modifié, ce qui entraîne la modification de ses statuts.

Objet de cette modification : extension de compétences/extension de périmètre, modification de la représentation des membres.

Le projet de statuts correspondant a été envoyé par mail aux conseillers, en amont de cette réunion.

Après débat, les membres du conseil municipal approuvent et délibèrent à l'unanimité en faveur des nouveaux statuts.

Sont désignés pour siéger au Syndicat de la Bombarde à partir du 01/01/2026 :

- Titulaire : Sigismond ROZANSKI
- Suppléant : Louis AYNES

2.5. Arrêté assainissement transfert vers CCVAI

L'arrêté n°64/SPR/2025 valide la modification des statuts de la CCVAI suite à la validation des communes la composant pour le transfert de la compétence assainissement à la CCVAI.

La convention de mise à disposition de services par la commune de Grézolles a été transmise pour lecture aux conseillers en amont de ce conseil.

Après débat, les conseillers délibèrent à l'unanimité en faveur de cette convention.

Un courrier sera adressé à la Caisse d'Epargne pour le transfert des emprunts au Syndicat de la Bombarde.

Nouveau titulaire pour cet emprunt : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde, 28 rue Lugnier, 42260 Saint Germain Laval.

2.6. Ecole

Le compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} trimestre (06/10/2025) a été envoyé en amont aux conseillers.

L'effectif se maintient.

Quelques travaux d'entretien demandés : ils seront réalisés par l'employé communal.

Résultat des élections de parents d'élèves :

- Classe de cycle 1, école de Souternon : Nadège SUGIER
- Classe de cycle 2, école de Grézolles : Mélissa DEGOUTTE
- Classe de cycle 3 : Pauline VINCENT

Dates des prochains conseils d'école :

-Lundi 2 février 2026, à l'école de St Julien d'Oddes, à 18h30

-Vendredi 12 juin 2026 à l'école de Grézolles, à 18h30

2.7. Reprise de concessions au cimetière

Par procès-verbal en date du 12 mai 2025 (procédure engagée le 10 mai 2022), il a été constaté et validé officiellement l'abandon de plusieurs concessions : A82, B102, B122, B132, B134.

Ces concessions sont donc officiellement reprises par la commune de Grézolles.

3. Travaux

3.1. Reprise de talus

Un morceau de talus, soutien de la RD26 s'est effondré sur le bas du Chemin d'Aix.

L'entreprise SITERRE a consolidé le talus le 6 novembre (avant la randonnée du Cidre).

Le CD42, probablement propriétaire de cette portion de talus, a été interpellé.

Pas de réponse à ce jour.

3.2. Sécurisation et radars

L'entreprise DESSERTINE a terminé ses travaux de marquage/signalétique.

Les 2 radars sont changés : le 1^{er}, situé sortie St Just-en-Chevalet, est en fonctionnement.

Le 2^{ème}, sortie St Germain Laval, est stocké et sera changé au plus vite.

La sécurisation de la RD1 est donc ainsi totalement renouvelée.

3.3. T4 sis 66 rue de la Cure

Toutes les peintures (murs, plafond, ...) ont été refaites par l'employé communal. La vitre cassée a été changée par l'entreprise TERRIER. La paroi de douche, également cassée, a été remplacée.

3.4. Sapins de Noël

Ils ont été récupérés à Noirétable par Christophe THEVENET et Louis AYNES, posés dès l'arrivée, puis décorés par l'AGAP et les enfants le mercredi 3 décembre.

3.5. Multi-services

Le projet initial a été réduit pour raison économique: l'appartement du 1^{er} étage a été supprimé. L'avancée du projet se fera donc sur un bâtiment de plain-pied. Les plans ont été refaits dans ce sens par Monsieur BUCHET. Un nouvel estimatif, envoyé en amont aux conseillers, est proposé par Monsieur GEAY, économiste.

La commune doit racheter le bâtiment à l'EPORA avant la fin de l'année 2025.

Monsieur BUCHET doit finaliser la demande de Permis de Construire pour mi-décembre.

Les demandes de subventions seront réadaptées par la mairie et redéposées : DETR, CD42, AuRA, SIEL avant fin 2025.

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ces dépôts de demande de subventions.

Le lancement du DCE est prévu pour début janvier 2026.

4. Finances

4.1. Financement de la sécurisation du bourg :

DEPENSES		RECETTES	
Marquage DESSERTINE	10 232,79	Amendes de Police	5 186,00
Radars ELANCITE	3 083,20		

4.2. Fonds de Concours CCVAI

Montant subventionnable minimum : 8 332,50 € HT

Possibilité de retrait : 6 666 € (80 % maximum de la dépense HT)

DEPENSES HT		RECETTES	
Total sécurisation (signalétiques + radars) (DESSERTINE et ELANCITE)	13 155,99	Fonds de concours CCVAI	6 666,00
Eglise : remplacement d'un moteur de cloches (HIMS)	1 280,00	Amendes de Police	5 186,00

Création d'un espace de jeux pour enfants : mise à niveau du sol (SITERRE)	890,00		
TOTAL	15 325,99	Part commune	3 473,99

Cette demande a été validée lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2025 ;

Le versement sera réalisé sur cette fin de semaine.

4.3. Souscription volontaire GASPAR

La demande de clôture de la souscription volontaire est en cours.

Attente : 31 000 €

4.4. Formalités financières / comptables

Assainissement : 8 000 € avaient été prévus en soutien au budget assainissement. Ils ne sont finalement pas nécessaires.

Les conseillers délibèrent en faveur de ce remboursement (du budget assainissement au budget général de la commune) à l'unanimité.

Décision modificative 1 :

Le compte 001 a un solde négatif de 1 223,52 € ;

Ce montant sera déduit du compte 2158 (crédits pour travaux) qui n'a pas été utilisé.

Les conseillers délibèrent à l'unanimité en faveur de cette modification.

Correction d'une écriture comptable

Débit au compte 1068 : 355,74 €

Crédit au compte 13918 : -355,74 € sur le bien 13 (cf inventaire)

Les conseillers délibèrent et valident à l'unanimité cette correction.

Décision modificative 2 :

Budget communal : des crédits se sont révélés insuffisants aux chapitres 011 (4 940€) et 012 (2 203€). Ils seront complétés à partir du chapitre 65.

Les conseillers délibèrent et valident à l'unanimité cette correction.

4.5. Recensement

La campagne de recensement se déroulera du 14 janvier au 28 février 2026.

Notre agent recenseur est Laura MARCOUX.

Son contrat est signé.

Rémunération : 495€ bruts (intégralité de la somme versée à la commune par l'Etat pour le recensement)

4.6. Multi-services : financement phase EPORA

L'ensemble 2 parcelles, bâtiment, travaux de démolition et de purge sur ce bâtiment sera vendu à la commune de Grézolles avant la fin 2025.

L'EPORA sera représenté par Maître Amaury GARDE (Office notarial Dominique GARDE, Patrice GARDE et Amaury GARDE) à La Fouillouse.

L'acte sera envoyé en mairie pour lecture en amont de la vente.

Vente par l'EPORA : 98 653,81 € HT

Les conseillers, à l'unanimité, délibèrent et valident cette vente pour le tarif énoncé (+ frais de notaire) et autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches et formalités concernant cette vente.

Pour ce faire, et tenant compte du fait que plusieurs entrées de trésorerie attendues ne le seront pas avant les formalités de vente, il convient de faire un prêt relais.

Trois établissements bancaires ont été consultés (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) sur des durées de 2 ou 3 ans.

Après analyse comparative adressée aux conseillers en amont, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, délibèrent en faveur d'un Prêt Relais d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 2 ans (taux : 2,96 %, frais de dossiers : 50 €)

4.7. Financement Maîtrise d'œuvre

Une délibération prise en 2024 correspond à l'approbation du contrat de maîtrise d'œuvre avec une rémunération à hauteur de 10 %.

L'acte d'engagement avec Monsieur BUCHET a été signé le 05/11/2025.

3 missions sont terminées : EDL, APS et APD.

Un 1^{er} acompte nous est demandé pour un montant global de 20 628,60€ ainsi répartis :

- BUCHET : 14 596,51 €
- Economiste GEAY : 3 072,95 €
- HELAIR Ingénierie / BET Fluides : 2 959,14 €

Les conseillers délibèrent et valident ces montants et autorisent Madame le Maire à réaliser les démarches de paiement correspondantes.

4.8. Enveloppe de solidarité 2026

Deux projets de création d'un espace extérieur jeux sont présentés.

La proposition PROLUDIC/Parcours NINJA est majoritairement validée.

Une demande d'aide auprès du CD42 sur l'enveloppe de solidarité 2026 pourra donc être déposée avant le 31 décembre 2025.

Les conseillers délibèrent en faveur d'une demande d'aide du CD42 via l'enveloppe de solidarité 2026 pour le projet espace jeux PROLUDIC, d'un montant de 14 008,00 € (installation et pose comprises).

5. Questions diverses

5.1. Vœux du Maire

Date retenue : dimanche 4 janvier 2026 à 11h en mairie

5.2. Foire aux Livres

A l'occasion de la Foire aux Livres organisée début juillet 2025, des livres « donnés » ont été vendus pour un montant de 72 €.

Don sera fait de cette somme à l'école le mardi 16 décembre à 15h.

5.3. Noël des anciens

Cette année : 30 repas et 24 colis

Le repas sera servi jeudi 12 décembre, les colis portés le samedi 13 décembre.

5.4. Loire Propre

Date : Samedi 8 mars 2026

Les conseillers valident cette manifestation.

5.5. Bulletin Municipal

Il est presque terminé.

Françoise ROCHE assurera la relecture.

Les conseillers se retrouveront en mairie pour l'assemblage et probablement la distribution le vendredi 26 décembre à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.